Image not found or type unknown

Délai prestation de service dépassé depuis 1 mois et demi

Par **saussaye bruno**, le **30/07/2017** à **02:38**

bonjour,
je suis professionnel grossiste de ma marque en vêtements.J'ai à mon acquis une 100aines de redistributeurs (magasins et marchés) en France, Europe et DOM TOM. J'ai une demande au quotidien par mail de particuliers qui me demandent la date de l'ouverture de la boutique en ligne avec +500 personnes inscrites et 700 personnes qui suivent la page sur Facebook.
De ce fait, j'ai signé un devis (2800€) pour la création d'un site ecommerce au prés d'un prestataire avec un acompte de 800€ que j'ai versé. Le site en ligne devait ouvrir 1ére semaine de juin, dixit le prestataire (5 semaines de réalisation) et écrit sur le devis signé.Je l'ai relancé plusieurs fois par mail et par téléphone pour le manque de son travail.
Nous sommes le 30 juillet, presque 2 mois de délais passés et ce prestataire est, bien sûr, parti en vacances pour 3 semaines à l'étranger.
J'ai calculé le panier moyen à 40€ de 5 clients par jours. Ce qui fait un total de 14000€ de manque à gagner (son retour mi-août) + le coût d'un salarié à 3000€ charges comprises + l'investissement d'achat vêtements collection été qui ne pourra pas être vendu fin août 2000€.
Ce qui fait une estimation de pertes pour ma société de 20 000€ env.
Quelle est le marche à suivre pour rompre au plus vite ce contrat car je suis déjà en train de chercher un autre prestataire pour minimiser les pertes.
Devra t'il me rembourser l'acompte avec un dédommagements.
Merci pour votre réponse.
Bruno.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés